

LANZA DEL VASTO

COMMENTAIRE
DE
L'ÉVANGILE

DENOËL

19, rue Amélie, PARIS-VII^e

XXI

L'ÉCONOME INFIDÈLE

Luc 16 1-9

*E*n ce temps-là Jésus dit à ses disciples : Un homme riche avait un économe qui fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien. Et l'ayant fait venir en sa présence, il lui dit : Qu'est-ce que j'entends dire de toi ? Rends-moi compte de ton administration, car je ne veux plus désormais que tu gouvernes mon bien. Alors cet économe dit à soi-même : Que ferai-je puisque mon maître m'ôte l'administration de son bien. Je ne saurais travailler la terre et j'aurais honte de mendier. Je sais bien ce que je ferai afin que lorsqu'on m'aura ôté ma charge, je trouve des personnes qui me reçoivent chez elles. Ayant donc fait venir l'un après l'autre tous ceux qui devaient à son maître, il dit au premier : Combien dois-tu à mon maître ? Il répondit : Cent barils d'huile. L'économe lui dit : Reprends ton obligation, assieds-toi là et fais-en vite une autre de cinquante. Il dit encore à un autre : Et toi, combien dois-tu ? Il dit : Cent mesures de

froment. Reprends, dit-il, ton obligation et fais-en une autre de quatre-vingts. Et le Maître loua cet économe infidèle de ce qu'il avait agi prudemment. Car les enfants du siècle sont plus sages dans la conduite de leurs affaires que les enfants de lumière. C'est pourquoi je vous dis de même. Faites-vous des amis grâce au profit de l'iniquité afin que, quand vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.

Le VIII^e Dimanche après la Pentecôte, à la lecture de ce divin précepte, de cette simple histoire qui couvre une vérité mystique, succède généralement le prêche qui devrait commenter le texte. Je n'ai jamais eu la chance d'en entendre un qui ne m'ait déçu. Et chaque fois j'en gardais la gênante impression que le texte et le prédicateur n'avaient point parlé des mêmes sujets.

D'abord on prend soin de nous avertir et enseigner qu'il ne peut s'agir ici d'une apologie du vol ni même de l'abus de confiance (il ne nous était pas venu à l'esprit de le soupçonner). Après quoi l'on s'attaque à nos possessions terrestres, on nous montre ce que nos droits sur elles ont de fragile et d'arbitraire. On discute de nos différents moyens de les acquérir, de les conserver, de les transmettre. On nous prouve que, les regardant à la lumière de la justice absolue, on peut à la rigueur les ranger toutes sous le titre de « profits de l'iniquité ». Quelle ressource nous reste-t-il donc pour les justifier ? S'il est vrai que devant notre maître qui nous les a confiées en dépôt nous pouvons toujours être accusés d'avoir agi en économes infidèles à cause de notre façon de nous les approprier, nous pourrions du moins acquérir la bienveillance d'autrui et le pardon d'En-haut par notre façon de disposer d'elles. Et l'on termine par ce dit célèbre : « Que l'aumône et la charité couvrent bien des péchés. » Ce qui constitue une introduction élégante et naturelle à la quête qui va suivre.

Les exégètes eux-mêmes semblent trouver là une énigme indéchiffrable et se perdent en explications embarrassées et controuvées.

Mais l'Évangile prouve qu'il ne faut voir là nulle énigme. En effet, chaque fois que les disciples du Christ (qui n'étaient point des docteurs ni des scribes, mais des pêcheurs sans lettres) se heurtent à quelque obscurité dans l'enseignement, ils ne se font pas faute de murmurer entre eux : « Qu'a-t-il voulu dire par ces paroles ? » Et d'interroger le Maître afin

d'en recevoir des réponses substantielles et des paroles de vie. Ici nulle surprise de leur part ; d'où l'on doit conclure que ces simples d'esprit au cœur pur et qui avaient des oreilles pour entendre, entendirent tout de suite la vérité que le Seigneur leur exposait dans le langage désormais familier des paraboles.

Et nous, oublions les arguties et faisons comme eux. Abordons le texte en esprit de simplicité et nous l'entendrons aussi sans peine aucune. Soyons assurés d'abord que le Maître ne veut pas nous confondre l'esprit avec un langage différent de celui qu'il nous a accoutumés à écouter de lui.

Une parabole est une histoire qui se déroule sur le plan de la vie quotidienne ; pour en tirer le suc de la vérité il faut la transposer sur le plan de la vie intérieure. Quand le Seigneur nous parle du grain de sénevé qui est la plus petite de toutes les graines, mais qui, planté en terre, devient le plus grand arbre du jardin, nous ne prendrons pas son dire pour un conseil de semer des poivriers, et nous en chercherons la signification en dehors des limites de l'horticulture. De même quand il nous parle d'un économe infidèle, nous n'avons aucune raison d'en tirer des conclusions d'ordre économique.

Il est clair qu'il ne s'agit ici ni de possessions terrestres, ni de fraudes financières ni d'aumônes.

Remarquons d'abord que l'histoire ne nous dit pas que l'économe infidèle, pris de court au milieu de ses comptes embrouillés et sûr de perdre bientôt sa place, ait, dans l'intention de se faire des amis, distribué le fruit de ses profits illicites. Sa façon de favoriser ceux dont il veut se ménager les bonnes grâces se trouve décrite avec une précision qui ne laisse rien à désirer : il ne leur *donne* rien, il leur *remet* en partie la dette qu'ils ont *envers le maître*. Quand on veut tirer de là la conclusion que les aumônes couvrent bien des péchés, ou que tel acquiert des mérites en disposant charitablement de biens mal acquis, on énonce peut-être des vérités édifiantes, mais on tombe dans le travers de répondre à la question en parlant d'autre chose. La remise d'une dette et un don sont deux actes tout à fait différents. Les termes du raisonnement ne sont plus les mêmes dans les prémisses et dans la conclusion. Dans cette interprétation de la parabole on commet deux fautes de méthode qui vont nous mener à l'impasse d'où nul effort d'ingéniosité ne pourra plus nous tirer ; deux fautes corrélatives : au lieu de résoudre le problème que la parabole

pose sur le plan de la vie quotidienne, en changeant de plan, on change les termes du problème et l'on reste sur le même plan.

Tournons le dos à l'ordre économique et cherchons le plan où tout s'éclaire. Encore une fois, il ne s'agit ici ni d'un conseil de prudence financière, ni d'une invitation à l'aumône, mais d'un sévère avis touchant le péché et touchant le jugement.

Quelle est cette dette dont il est partout question dans l'Évangile ? qui est invoquée dans les paroles même du *Pater* : « Et remets-nous notre dette comme nous la remettons, nous aussi, à nos débiteurs » ? Quels sont-ils, les comptes que nous devons rendre à notre Maître ? Quand, comment payerons-nous la dette du péché ?

Au Jugement.

Et comment sommes-nous ici-bas les économes du Maître de toutes choses ? Par le jugement qui n'appartient qu'à lui, mais que nous administrons en tout temps et même sans qu'on nous en charge. Avec quelle assurance et quelle autorité nous jugeons les actes d'autrui, avec quelle vigilance et perspicacité nous perçons à jour ses mobiles, avec quelle fermeté nous réclamons l'abaissement de l'orgueilleux et la condamnation du menteur. C'est que la Loi nous tient à cœur, c'est que nous avons le zèle de la justice. Ce n'est point par méchanceté que nous tournons vers le criminel un visage de pierre, c'est sans considération d'intérêt que nous entendons faire rendre gorge au voleur.

Mais à ce point le Seigneur nous arrête et nous invite à la prudence : les enfants du siècle sont plus sages que les enfants de lumière. Car les enfants du siècle tiennent leurs comptes, savent la date de l'échéance, prévoient et pourvoient. Mais vous ne tenez pas vos comptes intérieurs, et vous ignorez vos risques futurs. Quand vous réclamez avec intransigeance que justice soit faite, vous vous montrez moins méchants que sots.

Car si justice est faite d'autrui, elle sera faite aussi de vous.

Et la mesure selon laquelle vous aurez jugé les autres, c'est selon cette mesure-là que vous serez jugés.

Or, vous pouvez bien clamer des profondeurs : « Si tu observes les iniquités, Seigneur, qui d'entre nous se soutiendra ? »

Si vous espérez obtenir grâce pour vous-mêmes, montrez de la grâce pour vos frères.

Et voici une parabole semblable à la précédente par son contenu.

ME 18 23-35

Le royaume du ciel est semblable à un roi qui voulut se faire rendre compte par ses serviteurs. Quand il eut commencé on lui en présente un qui lui devait mille talents. Mais comme il n'avait pas de quoi les lui rendre, son maître commanda qu'on le vendît, lui, sa femme et ses enfants et tout ce qu'il possédait pour satisfaire à cette dette. Ce serviteur se jetant à ses pieds le conjurait en lui disant : Ayez un peu de patience et je vous rendrai tout. Alors le maître touché de compassion le laissa aller et lui remit sa dette. Mais ce serviteur ne fut pas plutôt sorti que, trouvant un de ses compagnons qui lui devait cent deniers, il le prit à la gorge et il l'étouffait presque en lui disant : Rends-moi ce que tu me dois. Son compagnon se jetant à ses pieds le conjurait et disait : Aie un peu de patience et je te rendrai tout. Mais il ne voulut pas et le fit mettre en prison jusqu'à ce qu'il lui rendît tout ce qu'il lui devait. Les autres serviteurs, ses compagnons, voyant cela en furent troublés extrêmement et vinrent rapporter au maître ce qui s'était passé. Alors son maître l'ayant fait venir lui dit : Méchant serviteur, je t'avais remis tout ce que tu me devais parce que tu m'en avais prié. Ne fallait-il pas que tu eusses aussi pitié de ton compagnon comme j'avais eu pitié de toi ? Et ému de colère il le remit entre les mains des exécuteurs de la justice jusqu'à ce qu'il payât tout ce qu'il lui devait. C'est ainsi que vous traitera mon Père qui est au ciel si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur.

Ce qui ne fait qu'illuminer les paroles du *Pater* citées plus haut : *Et dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Quand on a pesé les termes de cette parabole, aucun doute n'est plus permis sur les termes de l'autre, qui sont les mêmes ; mais la seconde ne redouble pas la première et ne porte pas sur le même point.

La seconde, nous montre l'acharnement de l'homme à réclamer son droit, alors qu'il n'a pas lui-même rempli son devoir. Par quoi il obtient ce qu'il réclame, mais perd du même coup tout droit à l'indulgence de celui à qui il devait, perd sa femme, ses enfants et tout ce qu'il possédait et se voit jeté dans les fers jusqu'à ce qu'il ait tout payé. Elle nous invite à pardonner les offenses de ceux qui nous ont offensés.

La première montre l'opportunité pour le pécheur de ne point réclamer toute la dette du Maître. Elle nous conseille de suspendre notre réprobation, de brider notre indignation vengeresse en nos jugements touchant les fautes d'autrui,

celles qui ne nous regardent pas. Elle renouvelle le commandement : *Ne jugez pas.* Cela n'est pas justice, mais sage retour sur nous-même et prudence.

Certes, il vaudrait mieux être des économes fidèles, exacts à rendre leurs comptes au Maître, autant qu'à les faire rendre à autrui au nom du Maître. Il est juste de crier à ceux qui vêtent de longues robes et se font saluer dans les assemblées et louchent vers les maisons des veuves, de crier aux Scribes et aux Pharisiens qu'ils sont des hypocrites, il est juste de déclarer aux hommes de noble apparence et pleins de pourriture au-dedans qu'ils sont des sépulcres blanchis ; juste d'affirmer du roi Hérode que c'est un vieux renard. Mais il faut aussi pouvoir déclarer sans crainte de démenti : Qui de vous peut me convaincre de péché ?

Pour nous il serait plus juste de dire que cela *serait* juste. Cela serait juste si nous avions la justice en nous, la justice pour nous et le droit de juger. Mais nous savons de reste que la prudence seule nous convient.

« Celui qui est sans péché, que celui-là lui lance la première pierre », et les assistants un à un ouvrent la main, baissent la tête et se retirent. « Femme, où sont tes accusateurs ? »

Ainsi donc, la parabole de l'Économe Infidèle reprend un de ces thèmes, qui parcourent tout l'Évangile comme des motifs musicaux ; elle se montre comme une des poutres de soutien de l'édifice.

Maintenant que nous avons restitué la donnée fondamentale de la parabole, descendons au détail.

Une parabole ne s'applique pas seulement à son sujet dans l'ensemble. La plupart des touches qui lui donnent couleur et animation de vie comportent encore une charge symbolique et un complément de doctrine.

Fixons d'abord l'attention sur ce mot que l'économe inquiet dit à soi-même : *Je ne saurais travailler la terre et j'aurais honte de mendier.*

En d'autres termes : je ne saurais, habitué que je suis à profiter du travail de mes subalternes et des richesses de mes supérieurs, me vouer au travail honnête et utile entre tous, de gagner mon pain à la sueur de mon front. Je ne saurais mériter mon bien et me soutenir de moi-même.

Et transposant cette constatation sur le plan de la vie intérieure : je ne saurais réformer ma conduite et devenir fort et juste...

Et j'aurais honte de mendier : Je ne saurais non plus adopter l'attitude humble de qui, se reconnaissant vaincu, se résigne à demander le soutien d'autrui au lieu d'essayer de prendre avantage sur lui.

D'avoir dissipé le bien de mon maître, je n'ai pas honte, non. Je n'aurai pas honte tout à l'heure de recourir à une fraude pour sortir du mauvais pas où mes fraudes passées m'ont conduit, mais j'aurais honte (moi voleur) de mendier.

Bref, et pour résumer le tout : je ne saurais devenir assez irréprochable pour me pouvoir passer de pardon, ni assez pieux pour demander pardon.

Voilà qui détermine le genre d'homme à qui la parabole s'adresse : à l'homme du commun, à celui qui ne peut ni ne veut vivre en sage ni en saint. Et le conseil donné sera un conseil de prudence : de mesurer la rigueur de son jugement à la rigueur de sa propre conduite.

Je sais bien ce que je ferai afin que, lorsqu'on m'aura ôté ma charge, je trouve des personnes qui me reçoivent chez elles...

C'est pourquoi je vous dis de même : Faites-vous des amis...

En condamnant le coupable, en exigeant du débiteur qu'il paye au maître jusqu'au bout sa dette de peine, vous le « retranchez d'au milieu de vous », comme disait l'Ancien Testament, vous détournez la face, vous vous séparez de son humanité. Mais dès que vous suspendez (fût-ce par prudence) le jugement ; que vous accordez à l'inculpé le bénéfice du doute ; que, au lieu de prendre occasion de sa faute pour l'accabler, vous vous affligez de sa faute par affection pour lui ; si, résistant à l'entraînement d'une indignation irréfléchie, vous considérez que tout homme tombe dans l'erreur tôt ou tard et que vous-même n'êtes pas exempt de blâme, alors le lien fraternel subsiste et vous évitez la faute de ne voir en le pécheur que la faute d'oublier ce qui en lui mérite compassion, de faire injure à l'image et ressemblance de Dieu cachée en tout homme si déchu soit-il. Une chance reste alors pour que l'iniquité de l'indulgence devienne richesse de charité.

Voilà même où l'on aperçoit la raison dernière de cette prudence qui nous est conseillée. C'est une prudence propre à préparer les voies de la charité.

De cette charité qui résume toute la Loi et les prophètes, cette charité que saint Paul oppose si constamment à la loi du péché et à la justification par la Loi. Il suffit d'une pincée de ce levain pour faire lever toute la pâte du monde, d'une

étincelle de ce feu pour enflammer et pour réduire en cendres tout l'édifice justicier. C'est à elle que s'ordonne l'enseignement tout entier du Fils de l'Homme.

Mais elle n'entre dans ce discours-ci qu'avec une extrême discrétion et par un seul mot : *Amis*, mot dont la gamme des sens couvre toute l'étendue de l'âme depuis le cordial contact des compagnons jusqu'au sublime faite de l'union spirituelle.

L'économe infidèle ne désire, en les obligeant, que trouver des personnes qui le reçoivent. Mais les enfants de lumière sont invités à se faire, par le moyen de l'indulgence, des amis.

...Afin que, lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.

Holà ! voilà des mots étonnants, et d'autant plus qu'ils sont jetés comme allant de soi et ne demandant aucune explication.

Comment ? *Les tabernacles éternels*, cela ne signifie-t-il pas le paradis ? Si fait : on ne peut donner d'autre sens à ces mots.

Et qui doit nous accueillir au seuil du paradis ? Est-ce le Maître, est-ce le Père ? Non pas, ou pas encore. Est-ce le Christ humain et miséricordieux ? Non plus. Est-ce la milice éclatante des anges, est-ce la famille solennelle des saints ? Non, mais d'abord ceux que nous nous attendions le moins à rencontrer là : ceux qui devaient au maître : les pécheurs pardonnés.

Pardonnés grâce à nous peut-être. Et grâce à eux nous participons à la grâce. Et cela de deux façons sans doute : parce qu'ayant usé d'indulgence envers eux nous nous sommes ménagé la chance que Dieu use d'indulgence envers nous, et, priant pour demander leur pardon, c'est le nôtre que nous aurons obtenu par surcroît.

Mais pour l'accusateur inexorable envers autrui, un redoutable avertissement se cache ici : Prenez garde, celui que vous jugez damné, comme si vous sondiez jusqu'au fond l'âme des autres hommes, comme si vous possédiez jusqu'au bout la connaissance de la Loi, comme si vous jouissiez de la parfaite équité qui appartient au Juge, ce même pécheur entrera peut-être plus tôt que vous dans le pardon, occupera peut-être dans les tabernacles éternels une place qui vous sera refusée.

Car Dieu qui seul sait, juge comme il veut et non comme vous jugez. Il paye, s'il lui plaît, le prix de la journée entière à l'ouvrier de la onzième heure, il appelle à lui dans le royaume le larron expirant sur la croix, efface tous ses crimes à cause d'un seul mot soufflé dans le repentir et de cette soudaine ouverture du cœur sur le seuil de la mort. Il relève la femme adultère et la prostituée. Il pardonne beaucoup à ceux et celles qui ont aimé beaucoup.

Reste à comprendre pourquoi le Seigneur nous administre cette fois son enseignement au moyen d'une histoire scandaleusement immorale. Ne pouvait-il choisir une autre image ? Si c'est à l'indulgence qu'il voulait nous disposer, à la bienveillance et au respect du prochain, pourquoi comparer ces vertus à une fourberie intéressée, à une habileté dégoûtante ?

C'est que nous touchons un de ces points par où le Christ était un scandale pour les Juifs (par où il scandalise encore le Juif qui est en nous, Chrétiens).

Quoi ? dit l'homme de pure observance, tandis que la Loi exige œil pour œil et dent pour dent, vous osez pencher pour l'indulgence et pour la considération des personnes. Nous tenons cela pour relâchement et complicité. Malheur à qui mêle la compassion aux choses de la justice. Si chacun transigeait, alors qu'il y va du maintien de cette institution divine qu'est la Loi de Moïse, que nous vaudrait le Temple, le Sacrifice, les Écritures et l'Arche d'Alliance ?

Tout Juif est, de naissance, justicier. En Israël le juge abandonne le condamné au peuple pour être lapidé. Le peuple élu est justicier, c'est-à-dire à la fois juge et bourreau. Lui dire « ne juge pas » c'est lui ôter sa raison d'être. Si vous nous ôtez le jugement, que nous reste-t-il ? Il vous reste à vous juger vous-même et à vous repentir, pourrait répondre Jésus, à attirer les autres par votre exemple au lieu de les pousser au supplice.

Et pourtant pas un iota de la Loi ne sera changé, a-t-il dit. Le Christ lui-même est le grand Justicier. Le seul légitime. (Qu'il nous soit épargné de voir sa face de colère tournée contre nous et de subir son bras vengeur quand il apparaîtra sur la gloire des nuages tel que le montre l'Apocalypse...).

Je ne suis pas venu pour abolir la Loi, mais pour l'accomplir.

Saint Paul, pharisien converti, c'est-à-dire retourné, a

mieux que tout autre annoncé ce que serait cet accomplissement de la Loi, cette loi de charité, de liberté, de grâce qui doit servir de soutien à la nouvelle terre et aux cieux nouveaux promis pour la fin des temps.

Mais il va de soi que cet accomplissement ne peut avoir lieu sans renverser toutes les attitudes, toutes les habitudes, tous les attachements de ceux qui tiennent à l'ancienne loi, ceux qui prennent la Loi pour une possession et pour un privilège où ils se sont installés orgueilleusement, des Scribes et des Pharisiens et de nous aussi qui nous disons Chrétiens et qui ne sommes pour la plupart que des scribes et des pharisiens hypocrites.

Tout le drame chrétien est le choc de ces deux aspects de la Loi ; toute la vie chrétienne n'est que la souffrance de l'enfantement de cette Loi dernière. Il faut que peu à peu elle remplace l'ancienne, qu'elle se glisse et se force à sa place : c'est pourquoi elle n'est pas le repos, mais l'épée, c'est pourquoi elle n'est pas indulgence, mais feu.

Pour le vieil homme cependant, elle reste iniquité et c'est le scandale. C'est pourquoi le Christ, parlant aux hommes dans leur langage, ne craint pas de présenter le pardon comme *Mammona iniquitatis*, le Mammon de l'Iniquité.